

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mercredi le 22 février 2017, à 18h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand
Absente :	La conseillère	Louise Gorman

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 18h05 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-02-044 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-045 Résolution – Création d'un comité municipal sur les activités minières dans la Municipalité

ATTENDU la teneur de l'article 67 du Règlement sur la gouvernance (règlement numéro R189-4-14), qui permet au conseil, par simple résolution, d'établir tout comité de participation publique, d'en fixer le mandat et d'en nommer les membres;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'établir un comité de participation publique aux fins d'étudier les impacts de l'activité minière sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de créer le Comité municipal sur les activités minières dans la Municipalité ayant un pouvoir de recommandations auprès du conseil municipal et dont le mandat vise principalement à examiner, tant au niveau environnemental, social, qu'économique, les impacts reliés à l'implantation d'activités minières sur le territoire de la Municipalité. Ledit comité est composé de sept (7) membres, désignés par le conseil pour des mandats renouvelables d'un (1) an.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-046 Résolution - Nomination des membres au sein du comité municipal sur les activités minières dans la Municipalité

ATTENDU la création du comité municipal sur les activités minières dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de nommer les personnes suivantes au sein du Comité municipal sur les activités minières dans la Municipalité.

Monsieur Thomas Arnold
Madame Natalia Czarnecka
Monsieur John Saywell
Monsieur Michel Perreault

Monsieur Denis Fillion
Madame Jacqueline Richer
Monsieur Robert D'Auzac

Messieurs Saywell et Arnold agiront à titre de co-présidents au sein dudit comité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-047 Dépôt à la MRC d'Argenteuil de l'identification des zones devant être considérées en tant que territoires incompatibles avec l'activité minière

ATTENDU l'adoption récente des orientations gouvernementales en vue d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisateurs du territoire;

ATTENDU les pouvoirs confiés à la MRC quant à l'identification des territoires qu'elle peut soustraire à l'activité minière, en vertu desdites orientations gouvernementales;

ATTENDU la teneur de la résolution numéro 17-02-068 adoptée par le conseil de la MRC d'Argenteuil lors d'une séance ordinaire tenue le 8 février 2017 faisant état de ses préoccupations pour limiter les inconvénients qui pourraient être causés à la population environnante et des divers enjeux environnementaux qui doivent être pris en compte;

ATTENDU que le conseil désire soustraire de l'activité minière, certaines zones dont les activités sont susceptibles de justifier la délimitation d'un territoire incompatible, telles que définies dans le Document d'orientation pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisateurs du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu :

- De soumettre à la MRC d'Argenteuil les zones identifiées par la Municipalité, dont les activités sont susceptibles de justifier la délimitation d'un territoire incompatible, telles que définies dans le Document d'orientation pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisateurs du territoire. Lesdites zones étant identifiées comme suit :
 - Les zones urbanisées, identifiées, au plan de zonage de la Municipalité, sous les affectations UL-01 et UI-01;
 - Les zones de villégiatures comportant une concentration appréciable de bâtiments résidentiels et identifiées, au plan de zonage de la Municipalité, sous les affectations V-01, V-02, V-03, V-04, V-05, V-06, V-10, V-11 et V-14;
 - Les zones récréotouristiques et de conservation composant le corridor de la Rivière-Rouge et identifiées, au plan de zonage de la Municipalité, sous les affectations RT-01, RT-02, RT-03, RT-04, RT-05, RT-06, RT-07, AF.T-01, AF.T-02, AF.T-03, AG.T-01, FO-08 et ET-01;
 - Le secteur récréotouristique du Lac Carling identifié, au plan de zonage de la Municipalité, sous l'affectation RT-04;
 - Le corridor du littoral de la rivière des Outaouais et identifié, au plan de zonage de la Municipalité, sous les affectations RV-01, RV-02, RV-03, RV-04, RV-05 et RV-06;
 - Toutes zones, sur le territoire de la Municipalité, présentant un caractère historique, culturel ou patrimonial et qui pourraient être identifiées et justifiées afin de souligner l'apport des premiers arrivants tels que notamment, l'empreinte des Écossais dans le développement du secteur du Lac McGillivray et le long du chemin Scotch.
- De demander à la MRC d'Argenteuil de reconnaître les territoires incompatibles identifiés et proposés par la Municipalité;
- De demander à la MRC d'Argenteuil d'entreprendre, dans les plus brefs délais, les démarches nécessaires afin de soumettre aux instances concernées, les territoires

jugées incompatibles avec l'activité minière sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

- De demander à la MRC d'Argenteuil d'obtenir du ministre responsable, une suspension des droits quant à l'octroi de nouveaux titres miniers sur les territoires identifiés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-048 Adoption du Règlement numéro RA-605-01-2017 concernant la circulation et le stationnement sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité

Considérant que le l'étude du règlement n'a pu être complétée, il est proposé par le maire John Saywell de reporter l'adoption dudit règlement à une séance ultérieure.

2017-02-049 Résolution - Nomination d'un directeur général suppléant

ATTENDU la nécessité qu'une personne puisse assumer les fonctions dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier, en cas d'absence de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de désigner Rebecca Ménard à titre de directrice générale suppléante, pour assumer les fonctions dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier, en cas d'absence de ce dernier. Cette désignation est effective jusqu'au 9 mai 2017, date à laquelle cette nomination pourra être reconduite ou une autre personne pourra être désignée pour assumer ce rôle.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-050 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Michel Perreault et résolu que la présente séance soit levée à 18h34

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier